**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA PART FIXE**

**DE L’INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D’ENGAGEMENT**

Le Maire *(ou le Président)* de ………,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

*(Le cas échéant)* Vu le décret n 94-731 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres,

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale,

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante du …………… portant mise en place de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement des policiers municipaux,

Considérant que M………………………………. remplit les conditions requises pour bénéficier de la part fixe de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter du …………, M. …………………, (grade), bénéficie de la part fixe de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement calculée au taux de …..% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension.

**ARTICLE 2 :** Cette indemnité sera versée mensuellement.

**ARTICLE 3** :

Le présent arrêté sera :

- notifié à l’agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom lisibles et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

- Le tribunal administratif peut être saisi par l’application

informatique « Télérecours citoyens » accessible par le

site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le : .................... Signature de l’agent :